

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221117-2022_11_17_006-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi Mme Thibault donnant pouvoir à M. Guiraud M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Monot

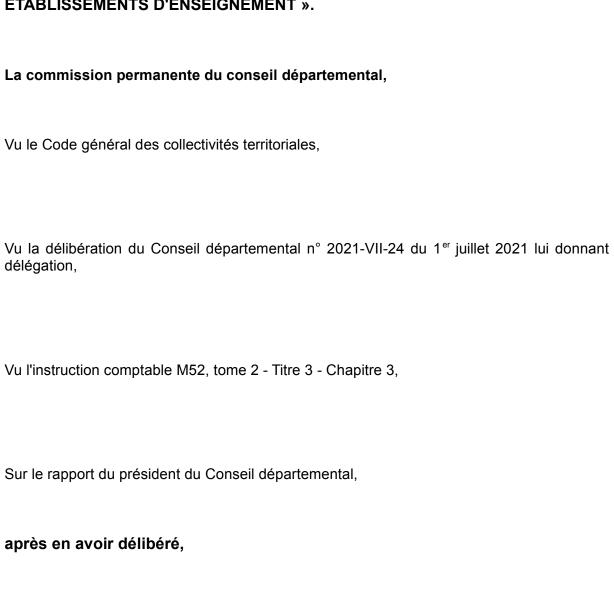


ID: 093-229300082-20221117-2022_11_17_006-DE



Délibération n° 01-06 du 17 novembre 2022

APUREMENT DU COMPTE 455 « OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ».





www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



- AUTORISE l'apurement des comptes 455 « Opérations d'investissement sur établissement d'enseignement » présentant un solde débiteur de 20 033 428,09 € par une opération d'ordre non budgétaire en contrepartie du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.